

Conseil national de développement économique des Autochtones 10, rue Wellington, 9^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H4 819-953-2994

LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme formé par décret dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique à l'intention des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Le Conseil fournit aussi un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux et les chefs d'entreprise et dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

Adresse du site Web du Conseil national de développement économique des Autochtones : http://www.naedb-cndea.com

Le Conseil est formé des membres suivants :

<u>Président</u>: Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique

Chef, Bande indienne d'Osoyoos

<u>Vice-présidente</u> : Dawn Madahbee, Ontario

Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation

Membre à titre personnel : Pita Aatami, Québec

Ex-président, Société Makivik

Richard Francis, Nouveau-Brunswick

Ex-directeur du développement économique de la Première Nation Kingsclear

John Michael Keyuk, Saskatchewan

Vice-président, G. Raymond Contracting Ltd.

Matthew Mukash, Québec

Grand chef, Grand Conseil des Cris

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse

Chef de la Première Nation de Membertou

James Ross. Territoires du Nord-Ouest

Président, AuraRoss Resources Limited

Chef Sharon Stinson Henry, Ontario

Chef, Première Nation des Chippewas de Rama

Une partie importante du présent rapport a été adaptée de O'Sullivan (2011) et de Penney, O'Sullivan et Senécal (2012). Toutefois, les interprétations et les conclusions qui y sont exposées ne reflètent pas nécessairement les opinions de ces auteurs ou celles d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.



Introduction

Comme le souligne le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, les Autochtones accusent un retard par rapport à leurs vis-à-vis non autochtones en ce qui regarde la plupart des indicateurs socioéconomiques, y compris l'emploi, le revenu et l'éducation. Bien que ces indicateurs permettent de tracer un portrait des résultats économiques autochtones et de leurs capacités à saisir les possibilités offertes, ils ne présentent pas une perspective communautaire des conditions socioéconomiques. Cette perspective communautaire est importante compte tenu des efforts déployés par les Autochtones pour mettre leurs terres en valeur, accroître leur participation aux activités économiques qui se développent autours de leurs collectivités et profiter pleinement de l'autonomie gouvernementale.

Le présent rapport vise à fournir des renseignements supplémentaires et à présenter un aperçu, et non une analyse détaillée, de l'indicateur principal n° 3 du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*: la richesse et le bien-être. Cet indicateur repose sur une mesure, l'indice de bien-être des collectivités (IBC). L'IBC est un instrument de mesure, conçu à partir des données du recensement de la population effectué par Statistique Canada, qui sert à établir une valeur de « bien-être » pour chaque collectivité canadienne sur une échelle allant de 0 à 100 (100 étant le niveau le plus élevé de bien-être). Il se fonde sur les indicateurs de l'éducation, du revenu, de la participation au marché du travail et du logement afin de mesurer le bien-être des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes. Comme l'IBC permet de recueillir de l'information sur le capital humain et physique d'une collectivité, il donne également une idée de la capacité de celle-ci à saisir les possibilités de développement économique. Il permet de comparer le bien-être des collectivités des Premières Nations et inuites à celui des autres collectivités canadiennes au fil du temps¹.

L'IBC se limite au domaine d'application des données du recensement et fait ressortir les aspects économiques du bien-être, lesquels ne rendent pas pleinement compte de l'économie parallèle qui inclut des activités ne faisant pas partie de l'économie salariale, comme les activités traditionnelles de chasse et de pêche qui sont prédominantes dans le mode de vie des Autochtones. L'IBC demeure toutefois une mesure valide dans le contexte du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, car le CNDEA fixe des objectifs visant l'atteinte, par les Autochtones, de résultats économiques comparables à ceux des Canadiens non autochtones. Le CNDEA n'a pas l'intention de diminuer la valeur des activités économiques traditionnelles et reconnaît leur importance pour tous les Autochtones.

Selon l'IBC, il existe des écarts importants entre le bien-être des collectivités autochtones et celui des autres collectivités canadiennes. Dans l'ensemble du pays, 97 % des collectivités des Premières Nations et 96 % des collectivités inuites ont obtenu un résultat inférieur à la moyenne de ceux des autres collectivités canadiennes.

¹ Des renseignements supplémentaires sur la méthodologie utilisée sont disponibles à http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016585/1100100016598

OBJECTIF DE 2022 : RICHESSE ET BIEN-ÊTRE					
MESURE CLÉ	POINT DE RÉFÉRENCE DES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022			
Indice de bien-être des collectivités	Les collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat à l'IBC de 19,3 points inférieur à celui des collectivités canadiennes Les collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 15,1 points inférieur à celui des autres collectivités canadiennes	L'objectif du CNDEA en matière de richesse et de bien-être est que les résultats moyens à l'IBC des collectivités autochtones soient comparables à ceux des autres collectivités canadiennes			

Si les collectivités des Premières Nations et inuites obtiennent toutes deux un résultat à l'IBC inférieur à celui des autres collectivités canadiennes, les collectivités des Premières Nations affichent un IBC très faible (inférieur à 50) en plus grande proportion que les collectivités inuites.

Chiffres clés sur la richesse et le bien-être, selon le groupe autochtone

Premières Nations : En 2006, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités des Premières Nations au Canada était de 57,4, c'est-à-dire 19,3 points sous la valeur moyenne des collectivités canadiennes. Environ 90 % des collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat à l'IBC de 70 et moins, et 3 % des collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat supérieur à 77, la valeur moyenne des autres collectivités canadiennes.

Inuits : En 2006, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités inuites au Canada était de 61,6, c'est-à-dire 15,1 points sous la valeur moyenne des autres collectivités canadiennes. Environ 85 % des collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 70 et moins, et 4 % des collectivités inuites ont obtenu un résultat supérieur à 77, la valeur moyenne des autres collectivités canadiennes.

Il importe de souligner qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada n'a pas créé de catégorie particulière pour les collectivités métisses. Par conséquent, les collectivités métisses sont comprises dans la catégorie des « autres collectivités canadiennes » (voir *Définition de « collectivités »* à la page 4). L'absence d'une catégorie particulière pour les collectivités métisses constitue une lacune quant aux statistiques permettant de suivre les avancées économiques de l'ensemble des groupes autochtones au Canada.

Mesure 1 : Indice de bien-être des collectivités

De 1996 à 2006, la valeur moyenne de l'indice de bien-être (IBC) des collectivités des Premières Nations et inuites a très peu augmenté. Durant cette période, l'écart avec les autres collectivités canadiennes s'est accru. Les valeurs de l'IBC des collectivités des Premières nations et inuites varient selon les provinces et les territoires, les plus faibles valeurs se trouvant dans les Prairies et les plus élevées dans le Nord et dans les Maritimes.

En 2006, les valeurs de l'IBC ont été calculées dans 537 collectivités des Premières Nations, 50 collectivités inuites et 3 860 autres collectivités canadiennes. Ce nombre inclut seulement les collectivités pour lesquelles un IBC est disponible. Les valeurs de l'IBC pour un recensement donné sont disponibles pour chaque collectivité canadienne qui répond aux critères suivants : 1) avoir une population d'au moins 65 individus; 2) ne pas être une réserve partiellement dénombrée (une réserve est considérée comme partiellement dénombrée si le dénombrement n'a pas été autorisé, s'il est incomplet ou si la qualité des données recueillies n'est pas satisfaisante); 3) le taux global de non-réponse n'est pas supérieur ou égal à 25 % (le taux global de non-réponse correspond au pourcentage des réponses requises n'ayant pas été fournies par les répondants).

Définition de « collectivités » *

Les collectivités sont définies en fonction des subdivisions de recensement (SDR). Les SDR sont des municipalités ou des territoires considérés comme des équivalents municipaux (p. ex. les réserves indiennes). À des fins de comparaison, les collectivités sont réparties en collectivités des Premières Nations, collectivités inuites ou autres collectivités canadiennes.

Sont comprises sous la désignation Premières Nations les collectivités qui vivent « dans une réserve », selon la classification effectuée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et Statistique Canada. Ces collectivités comptent tous les genres de SDR qui sont légalement rattachés aux bandes indiennes de même que certaines autres collectivités situées dans le Nord de la Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Les Inuits ont signé des accords sur des revendications territoriales dans quatre régions du Nord du Canada : le Nunatsiavut, le Nunavik, le Nunavut et l'Inuvialuit. Aux fins du calcul de l'IBC, les collectivités se trouvant à l'intérieur de chacune de ces quatre régions et comptant au moins 65 personnes sont considérées comme des collectivités inuites.

Les SDR qui ne sont ni des collectivités des Premières Nations ni des collectivités inuites font partie des autres collectivités canadiennes. Il est important de noter que certaines autres collectivités canadiennes comptent une importante population autochtone. Il est également important de noter que d'autres utilisateurs de l'indice de bien-être des collectivités peuvent choisir de classifier les collectivités d'une autre façon. Par exemple, il serait possible de qualifier de « collectivités métisses » des autres collectivités canadiennes comptant une importante population métisse.

* Définition tirée de O'Sullivan, E. (2011). L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, 1981 à 2006. Rapport inédit présenté à AADNC.

a. Évolution entre 1996 et 2006

L'IBC recueilli dans les collectivités des Premières Nations et inuites et les autres collectivités canadiennes permet de comparer le bien-être des collectivités autochtones à celui des collectivités non autochtones à un moment précis.

Comme l'indique le graphique 1, de 1996 à 2006, la valeur moyenne de l'IBC des collectivités des Premières Nations et inuites a très peu augmenté, passant de 55 à 57 pour les collectivités des Premières Nations et de 60 à 62 pour les collectivités inuites. Durant la même période, la valeur moyenne de l'IBC des autres collectivités canadiennes est passée de 72 à 77. Autrement dit, l'écart entre les collectivités autochtones et les autres collectivités s'est agrandi entre 1996 et 2006.

Valeur de l'IBC Premières Nations Autres Inuites

Graphique 1 : Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières Nations et inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 1996-2006

Source: Annexe, Tableau 1

Les recherches effectuées par AADNC révèlent que de 1981 à 1996, l'IBC des collectivités des Premières Nations et inuites s'est nettement amélioré, entraînant une réduction de l'écart de bien-être par rapport aux autres collectivités canadiennes. Toutefois, depuis 2001, l'IBC des collectivités des Premières Nations et inuites n'a connu qu'une légère amélioration et l'écart s'est agrandi. Il est possible que cet écart grandissant soit dû à des changements dans la méthodologie qui découlent de changements apportés au module sur l'éducation dans le recensement².

² O'Sullivan, Erin (2011). L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) : Mesure du bien-être dans les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones, 1981 à 2006. Rapport inédit présenté à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; et Penney, Chris, Erin O'Sullivan et Sacha Senécal (2012). L'Indice du bien être des collectivités (IBC) : Examen du bien-être dans les collectivités inuites, de 1981 à 2006. Rapport inédit, AADNC.

b. Perspective canadienne

Le graphique 2 présente la répartition de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes en 2006. On observe des différences importantes entre ces trois répartitions. D'abord, les collectivités des Premières Nations affichent de grandes disparités sur l'échelle de l'IBC. Elles se répartissent sur la partie intermédiaire et inférieure de l'échelle, 76 % des collectivités des Premières Nations se trouvant dans la plage de 46 à 70. Par rapport aux collectivités des Premières Nations, les collectivités inuites sont moins nombreuses dans la partie inférieure de l'échelle de l'IBC et affichent moins de disparités : 74 % des collectivités inuites se situent dans la plage de 51 à 65. Cependant, les collectivités des Premières Nations et inuites affichent de grandes disparités par rapport aux autres collectivités canadiennes et atteignent des valeurs beaucoup moins élevées : 84 % des autres collectivités canadiennes se situent dans la plage de 71 à 85.

La différence entre les collectivités des Premières Nations et inuites et les autres collectivités canadiennes est si grande que 3 % seulement des collectivités des Premières Nations et 4 % des collectivités inuites affichent des valeurs plus élevées que la valeur moyenne obtenue par les autres collectivités canadiennes. Parmi les 100 collectivités canadiennes ayant obtenu les résultats les plus faibles, 96 étaient des collectivités des Premières Nations et une était inuite. Une seule collectivité des Premières Nations s'est classée parmi les 100 collectivités ayant obtenu les meilleurs résultats.

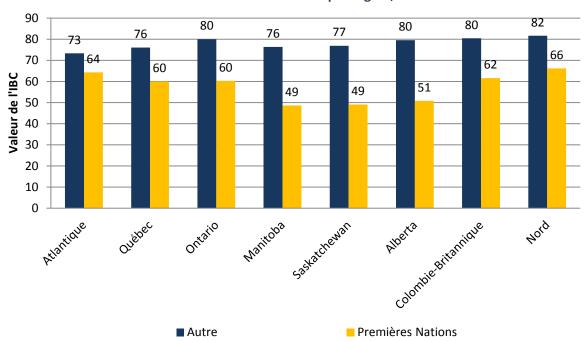
45% 40% 35% % de collectivités 30% 25% 20% 15% 10% 5% 0% 66.70 Valeur de l'IBC Premières Nations Inuites Autres

Graphique 2 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2006

Source : Annexe, Tableau 2

Des recherches effectuées par AADNC abordent plus en détail la question des composantes de l'IBC³. Les résultats de ces recherches indiquent que, de façon générale, les valeurs des composantes « éducation » et « revenu » des Autochtones sont en hausse depuis 1981; la valeur de la composante « marché du travail » a connu une légère hausse de 2001 à 2006; et la valeur de la composante « logement » a connu une baisse de 2001 à 2006.

En 2006, d'énormes différences dans le bien-être d'une collectivité moyenne ont été observées entre les collectivités des Premières Nations, les collectivités inuites et les autres collectivités canadiennes dans une province, un territoire ou une région donnés. Comme l'indique le graphique 3, les collectivités des Premières Nations dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) affichent la valeur moyenne de l'IBC la plus faible et comptent une majorité de collectivités affichant une valeur très faible de l'IBC (moins de 50), alors que les collectivités des Premières Nations du Nord et des Maritimes affichent les valeurs moyennes les plus élevées. En outre, l'écart entre le bien-être des collectivités des Premières Nations et celui des autres collectivités canadiennes est également plus important dans les Prairies que dans les autres régions.



Graphique 3 : Valeur moyenne de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes par région, 2006

Source : Annexe, Tableau 1a

Le Canada compte quatre régions inuites, communément appelées Inuit Nunangat. La région appelée Inuvialuit couvre la partie nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest et compte six collectivités. Le Nunavut, le plus jeune des territoires canadiens, accueille le plus grand nombre d'Inuit et compte 26 collectivités où vivent 25 000 Inuit. La région du nord du Québec habitée par les Inuit s'appelle le

³ Erin O'Sullivan, op. cit., et Chris Penney et coll., op. cit.

Nunavik et compte 14 collectivités. La région inuite du Labrador s'appelle le Nunatsiavut et les Inuit y vivent principalement dans cinq collectivités⁴.

Comme l'indique le tableau sommaire 1, les valeurs de l'IBC des collectivités inuites révèlent moins de disparités que celles des collectivités des Premières Nations. Les collectivités inuites du Nunatsiavut affichent la valeur moyenne la plus élevée (66), tandis que les collectivités du Nunavik affichent la moins élevée (59). Il importe de souligner que le faible nombre de collectivités inuites dans l'Inuvaluit et le Nunatsiavut exige une interprétation prudente des résultats obtenus à partir de ces moyennes.

Tableau sommaire 1 : Valeur moyenne de l'IBC des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes par région, 2006

	Valeur moyenne des collectivités inuites	Valeur moyenne des autres collectivités dans les provinces ou les territoires concernés
Inuvialuit	65	83 (Territoires du Nord-Ouest)
Nunavut	61	S. O.
Nunavik	59	76 (Québec)
Nunatsiavut	66	69 (Terre-Neuve-et-Labrador)

Source : Calculs spéciaux effectués par AADNC d'après les données du Recensement de 2006

Il importe également de souligner que les valeurs de l'IBC dressent un portrait du bien-être des collectivités désignées comme des collectivités inuites, qui comptent souvent également un certain nombre de résidants non inuit. Dans de nombreux cas, en particulier dans les plus grandes collectivités, les non inuit qui résident dans les collectivités inuites sont des professionnels hautement scolarisés qui se sont établis dans le Nord pour occuper un emploi. Ils bénéficient souvent de revenus plus élevés et de meilleures conditions de logement que leurs voisins inuit. Bien que ces personnes contribuent au bien-être de la collectivité sur le plan économique et social, leur présence peut également fausser le résultat à l'IBC des collectivités inuites, et ces résultats ne devraient pas être utilisés de manière interchangeable comme mesure du bien-être de l'ensemble des Inuit (ou devraient être utilisés avec prudence).

⁴ Des renseignements supplémentaires sur l'Inuit Nunangat sont disponibles sur le site Web de l'Inuit Tapiriit Kanatami : http://www.itk.ca/.

Conclusion

Le portrait dressé par l'analyse de la valeur de l'IBC révèle que d'importants écarts de bien-être subsistent entre les collectivités autochtones et les autres collectivités canadiennes. Cette réalité est présente partout au Canada et dans chaque région. L'écart est particulièrement important dans les Prairies, où l'on trouve les collectivités des Premières Nations qui affichent la valeur moyenne de l'IBC la plus faible. Ces résultats font ressortir la nécessité d'examiner de plus près la situation – en particulier dans les Prairies, où l'économie est demeurée performante –, car ils donnent à penser que les collectivités des Premières Nations ne profitent pas des retombées économiques générées par la prospérité soudaine dans le secteur des ressources naturelles. D'autres recherches seraient nécessaires pour vérifier cette hypothèse, mais si elle se confirme, il faudra redoubler d'efforts pour favoriser la participation économique des Autochtones dans des secteurs florissants qui sont aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Cela est d'autant plus important que de nombreux projets d'exploitation des ressources sont prévus pour stimuler l'économie canadienne et qu'ils sont situés à proximité des collectivités autochtones.

Bien que le présent rapport n'aborde pas dans le détail les composantes de l'IBC (éducation, revenu, logement et marché du travail), la recherche effectuée par AADNC a révélé que les valeurs de la composante « logement » étaient particulièrement faibles dans les collectivités des Premières Nations et inuites. Comme l'a souligné le CNDEA dans son avis de février 2012, intitulé *Recommandations pour financer l'infrastructure des Premières Nations*, l'infrastructure est liée aux besoins humains fondamentaux et à la qualité de vie, sans lesquels les collectivités autochtones ne peuvent se positionner de façon à tirer parti des possibilités économiques. Afin de combler le manque d'infrastructure observé dans les collectivités des Premières Nations et inuites, un examen complet des options actuelles en matière de financement est nécessaire afin de trouver une approche moderne, pangouvernementale, qui soutienne de façon efficace le financement de l'infrastructure dans ces collectivités.

En outre, les collectivités des Premières Nations et inuites possèdent des caractéristiques qui leur sont propres, y compris des liens uniques avec la terre, ce qui les distingue de la moyenne des collectivités canadiennes. De nombreuses collectivités des Premières Nations et inuites sont situées dans des régions rurales ou éloignées, ne sont parfois reliées à aucun réseau routier et sont souvent peu peuplées. Des recherches supplémentaires visant à comparer les collectivités des Premières Nations et inuites aux autres collectivités canadiennes qui ont, au moins en partie, des caractéristiques semblables, permettraient d'accroître les connaissances et d'instaurer des programmes éventuels et des pratiques stratégiques exemplaires pouvant contribuer à favoriser le développement économique dans les collectivités autochtones.

De plus, les valeurs de l'IBC utilisées par AADNC et présentées dans le présent rapport ne tiennent pas compte de la taille de la population de chaque collectivité. Autrement dit, dans le calcul de la valeur moyenne de l'IBC des collectivités dans une région donnée, les grands centres urbains comme Toronto, Montréal ou Vancouver ont le même poids que les petites municipalités. Compte tenu de la valeur élevée de l'IBC généralement affichée par les grands centres urbains, cela signifie qu'une forte proportion de la population vivant dans les « autres collectivités canadiennes » réside dans de grands centres urbains qui sont bien au-delà de la valeur moyenne de 77 obtenue pour les autres collectivités canadiennes. Cela pourrait signifier que l'écart entre les collectivités autochtones et les autres collectivités canadiennes, lorsque l'on tient compte du facteur relatif à la population, est encore plus important que l'écart indiqué dans le présent rapport. Une recherche et une analyse plus approfondies

effectuées en fonction de la taille de la population et de la situation géographique seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

Enfin, comme on l'a mentionné précédemment, l'IBC ne comprend pas les composantes liées aux activités traditionnelles autochtones. Le CNDEA a choisi de l'utiliser parce qu'il constitue un instrument valide pour comparer les collectivités des Premières Nations et inuites aux autres collectivités canadiennes en ce qui regarde les résultats économiques. Cependant, le bien-être des collectivités est une notion subjective qui ne correspond pas toujours au bien-être individuel et ne répond pas nécessairement à la définition autochtone du bien-être. Pour de nombreux Autochtones, pratiquer des activités traditionnelles et culturelles contribue de manière très importante au bien-être individuel, un élément que l'IBC ne permet pas de saisir.

ANNEXE A – Données supplémentaires

Annexe - Tableau 1a : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 2006 Annexe - Tableau 1b : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 2001 Annexe - Tableau 1c : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 1996

Annexe - Tableau 2 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2006

Annexe - Graphique 2 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2006

Annexe - Tableau 3 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Provinces de l'Atlantique, 2006

Annexe - Graphique 3 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Provinces de l'Atlantique, 2006

Annexe - Tableau 4 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Québec, 2006

Annexe - Tableau 4 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Québec, 2006

Annexe - Tableau 5 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Ontario, 2006

Annexe - Graphique 5 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Ontario, 2006

Annexe - Tableau 6 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Manitoba, 2006

Annexe - Graphique 6 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Manitoba, 2006

Annexe - Tableau 7 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Saskatchewan, 2006

Annexe - Graphique 7 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Saskatchewan, 2006

Annexe - Tableau 8 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Alberta, 2006

Annexe - Graphique 8 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Alberta, 2006

Annexe - Tableau 9 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Colombie-Britannique, 2006

Annexe - Tableau 9 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Colombie-Britannique, 2006

Annexe - Tableau 10 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Nord, 2006

Annexe - Graphique 10 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Nord, 2006

Annexe - Tableau 1a : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 2006

	Collectivités des Premières Nations	Collectivités inuites	Autres collectivités canadiennes
Canada	57,4	61,6	76,7
Terre-Neuve-et-Labrador	65,5	65,8	69,3
Île-du-Prince-Édouard	65	S. O.	77,6
Nouvelle-Écosse	63,4	S. O.	76,7
Nouveau-Brunswick	65,1	S. O.	75,1
Québec	60	59,1	76
Ontario	60,3	S. O.	80
Manitoba	48,6	S. O.	76,3
Saskatchewan	49,1	S. O.	76,9
Alberta	50,8	S. O.	79,5
Colombie-Britannique	61,6	S. O.	80,4
Territoire du Yukon	71,5	S. O.	81,0
Territoires du Nord-Ouest	63,1	64,7	82,8
Nunavut	S. O.	61,4	S. O.

Source : Calculs spéciaux effectués par AADNC d'après les données du Recensement de 2006

Annexe - Tableau 1b : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 2001

	Collectivités des Premières Nations	Collectivités inuites	Autres collectivités canadiennes
Canada	56,9	61	73,5
Atlantique	60,5	61,7	69
Québec	59,5	59,3	73,2
Ontario	59,2	S. O.	77,3
Manitoba	50	S. O.	73,1
Saskatchewan	50,9	S. O.	73,8
Alberta	51	S. O.	75,9
Colombie-Britannique	61	S. O.	77,2
Territoires	65,8	61,6	80,4

Source : Calculs spéciaux effectués par AADNC d'après les données du recensement de 2001

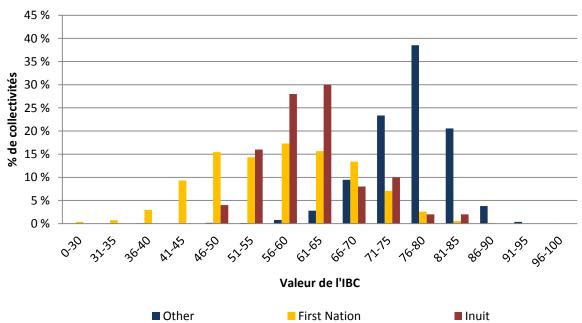
Annexe - Tableau 1c : Valeur moyenne de l'IBC par collectivité et par région, 1996

	Collectivités des Premières Nations	Collectivités inuites	Autres collectivités canadiennes
Canada	54,9	60	71,6
Atlantique	59,6	57	67,2
Québec	54	60,6	70,3
Ontario	55,1	S. O.	75,1
Manitoba	48,1	S. O.	71,6
Saskatchewan	48,2	S. O.	72,5
Alberta	50,6	S. O.	73,7
Colombie-Britannique	59,9	S. O.	76,6
Territoires	62,6	60,2	75,5

Annexe - Tableau 2 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2006

	Collectivités des Premières Nations		Collectivités inuites		Autres collectivités canadiennes	
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
0-30	2	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %
31-35	4	0,7 %	0	0,0 %	1	0,0 %
36-40	16	3,0 %	0	0,0 %	2	0,1 %
41-45	50	9,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
46-50	83	15,5 %	2	4,0 %	6	0,2 %
51-55	77	14,3 %	8	16,0 %	5	0,1 %
56-60	93	17,3 %	14	28,0 %	30	0,8 %
61-65	84	15,6 %	15	30,0 %	108	2,8 %
66-70	72	13,4 %	4	8,0 %	366	9,5 %
71-75	38	7,1 %	5	10,0 %	901	23,3 %
76-80	14	2,6 %	1	2,0 %	1487	38,5 %
81-85	3	0,6 %	1	2,0 %	793	20,5 %
86-90	1	0,2 %	0	0,0 %	146	3,8 %
91-95	0	0,0 %	0	0,0 %	14	0,4 %
96-100	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %

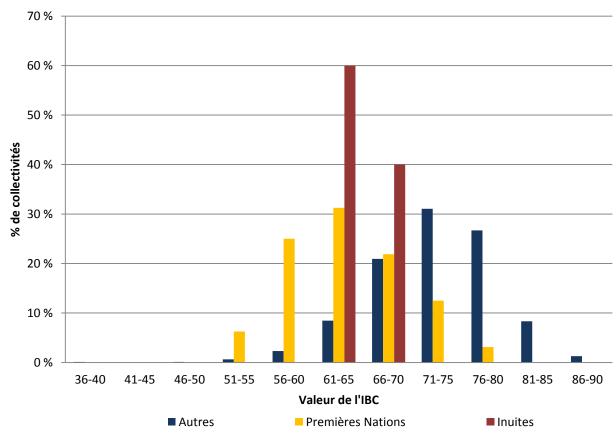
Annexe - Graphique 2 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2006



Annexe - Tableau 3 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, provinces de l'Atlantique, 2006

	Collectivités des Premières Nations		Collectivités inuites		Autres collectivités canadiennes	
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
36-40	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
41-45	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
46-50	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
51-55	2	6,3 %	0	0,0 %	5	0,6 %
56-60	8	25,0 %	0	0,0 %	18	2,3 %
61-65	10	31,3 %	3	60,0 %	66	8,5 %
66-70	7	21,9 %	2	40,0 %	163	20,9 %
71-75	4	12,5 %	0	0,0 %	242	31,1 %
76-80	1	3,1 %	0	0,0 %	208	26,7 %
81-85	0	0,0 %	0	0,0 %	65	8,3 %
86-90	0	0,0 %	0	0,0 %	10	1,3 %

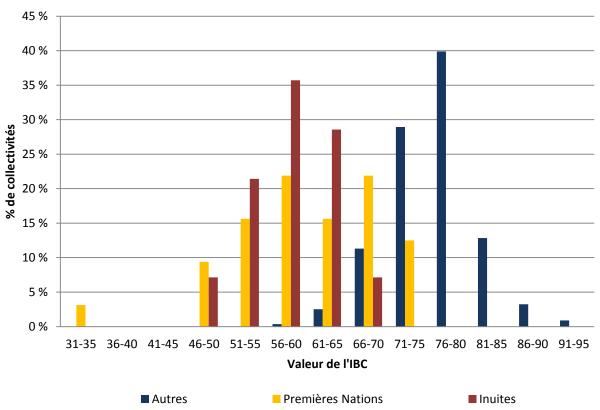
Annexe - Graphique 3 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, provinces de l'Atlantique, 2006



Annexe - Tableau 4 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Québec, 2006

	Collectivités des Premières Nations		Collectivités inuites		Autres collectivités canadiennes	
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
31-35	1	3,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
36-40	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
41-45	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
46-50	3	9,4 %	1	7,1 %	0	0,0 %
51-55	5	15,6 %	3	21,4 %	0	0,0 %
56-60	7	21,9 %	5	35,7 %	4	0,4 %
61-65	5	15,6 %	4	28,6 %	28	2,5 %
66-70	7	21,9 %	1	7,1 %	126	11,3 %
71-75	4	12,5 %	0	0,0 %	322	28,9 %
76-80	0	0,0 %	0	0,0 %	444	39,9 %
81-85	0	0,0 %	0	0,0 %	143	12,8 %
86-90	0	0,0 %	0	0,0 %	36	3,2 %
91-95	0	0,0 %	0	0,0 %	10	0,9 %

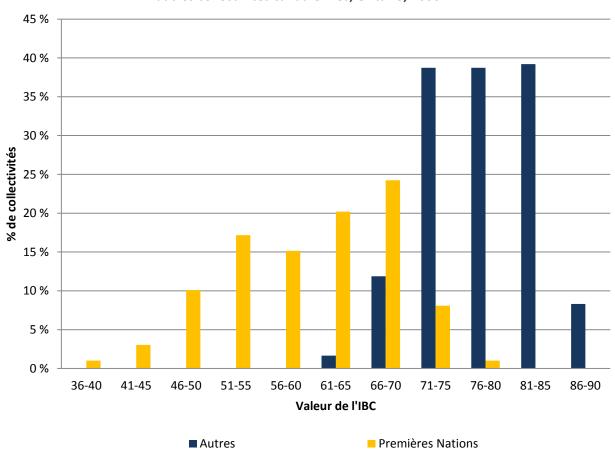
Annexe - Tableau 4 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Québec, 2006



Annexe - Tableau 5 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Ontario, 2006

	Collectivités des P	Premières Nations	Autres collectivi	tés canadiennes
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
36-40	1	1,0 %	0	0,0 %
41-45	3	3,0 %	0	0,0 %
46-50	10	10,1 %	0	0,0 %
51-55	17	17,2 %	0	0,0 %
56-60	15	15,2 %	0	0,0 %
61-65	20	20,2 %	1	1,7 %
66-70	24	24,2 %	7	11,9 %
71-75	8	8,1 %	50	38,7 %
76-80	1	1,0 %	163	38,7 %
81-85	0	0,0 %	165	39,2 %
86-90	0	0,0 %	35	8,3 %

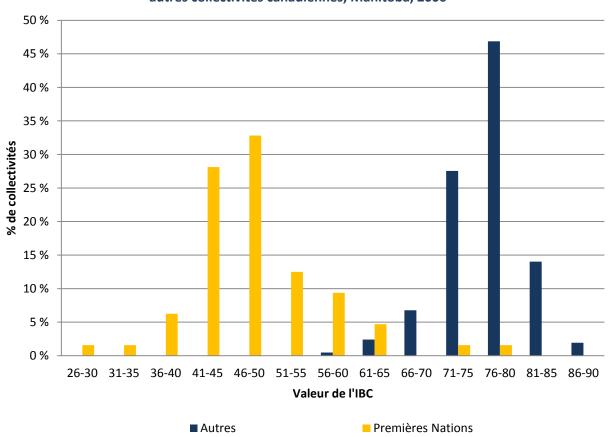
Annexe - Graphique 5 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Ontario, 2006



Annexe - Tableau 6 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Manitoba, 2006

	Collectivités des F	Premières Nations	Autres collectivi	tés canadiennes
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
26-30	1	1,6 %	0	0,0 %
31-35	1	1,6 %	0	0,0 %
36-40	4	6,3 %	0	0,0 %
41-45	18	28,1 %	0	0,0 %
46-50	21	32,8 %	0	0,0 %
51-55	8	12,5 %	0	0,0 %
56-60	6	9,4 %	1	0,5 %
61-65	3	4,7 %	5	2,4 %
66-70	0	0,0 %	14	6,8 %
71-75	1	1,6 %	57	27,5 %
76-80	1	1,6 %	97	46,9 %
81-85	0	0,0 %	29	14,0 %
86-90	0	0,0 %	4	1,9 %

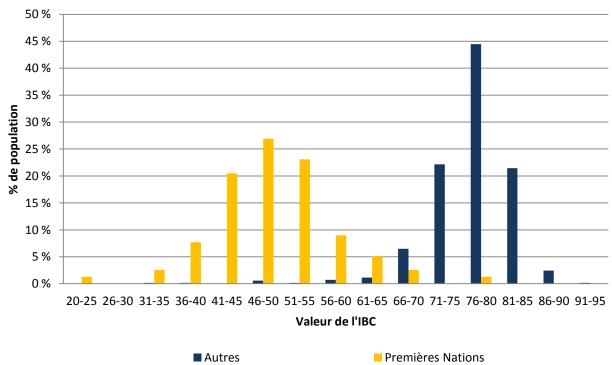
Annexe - Graphique 6 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Manitoba, 2006



Annexe - Tableau 7 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Saskatchewan, 2006

	Collectivités des F	Premières Nations	Autres collectivi	tés canadiennes
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
20-25	1	1,3 %	0	0,0 %
26-30	0	0,0 %	0	0,0 %
31-35	2	2,6 %	1	0,1 %
36-40	6	7,7 %	1	0,1 %
41-45	16	20,5 %	0	0,0 %
46-50	21	26,9 %	4	0,6 %
51-55	18	23,1 %	1	0,1 %
56-60	7	9,0 %	5	0,7 %
61-65	4	5,1 %	8	1,2 %
66-70	2	2,6 %	45	6,5 %
71-75	0	0,0 %	154	22,2 %
76-80	1	1,3 %	309	44,5 %
81-85	0	0,0 %	149	21,4 %
86-90	0	0,0 %	17	2,4 %
91-95	0	0,0 %	1	0,1 %

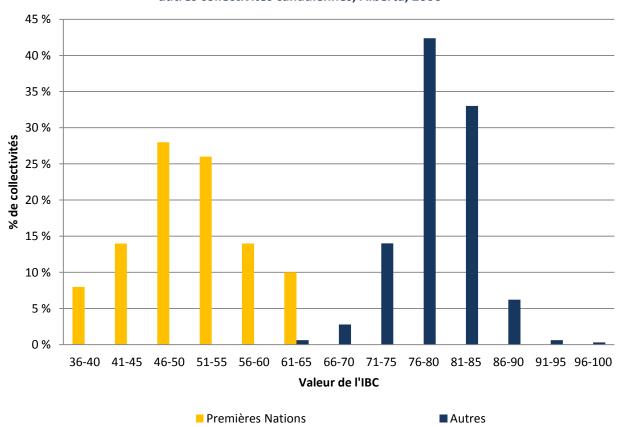
Annexe - Graphique 7 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Saskatchewan, 2006



Annexe - Tableau 8 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Alberta, 2006

	Collectivités des P	Premières Nations	Autres collectivi	tés canadiennes
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
36-40	4	8,0 %	0	0,0 %
41-45	7	14,0 %	0	0,0 %
46-50	14	28,0 %	0	0,0 %
51-55	13	26,0 %	0	0,0 %
56-60	7	14,0 %	0	0,0 %
61-65	5	10,0 %	2	0,6 %
66-70	0	0,0 %	9	2,8 %
71-75	0	0,0 %	45	14,0 %
76-80	0	0,0 %	136	42,4 %
81-85	0	0,0 %	106	33,0 %
86-90	0	0,0 %	20	6,2 %
91-95	0	0,0 %	2	0,6 %
96-100	0	0,0 %	1	0,3 %

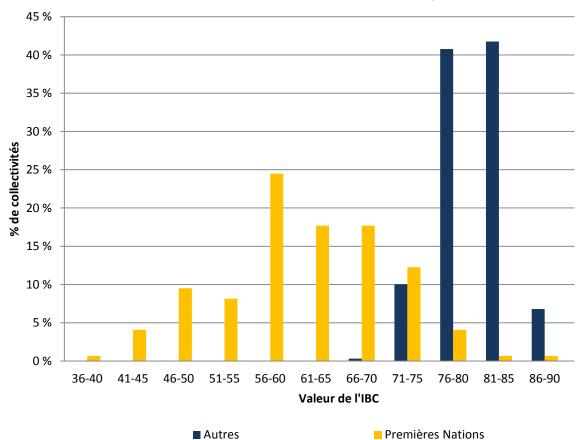
Annexe - Graphique 8 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Alberta, 2006



Annexe - Tableau 9 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Colombie-Britannique, 2006

	Collectivités des F	Premières Nations	Autres collectivités canadiennes		
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	
36-40	1	0,7 %	0	0,0 %	
41-45	6	4,1 %	0	0,0 %	
46-50	14	9,5 %	0	0,0 %	
51-55	12	8,2 %	0	0,0 %	
56-60	36	24,5 %	0	0,0 %	
61-65	26	17,7 %	0	0,0 %	
66-70	26	17,7 %	1	0,3 %	
71-75	18	12,2 %	31	10,0 %	
76-80	6	4,1 %	126	40,8 %	
81-85	1	0,7 %	129	41,7 %	
86-90	1	0,7 %	21	6,8 %	
91-95	0	0,0 %	1	0,3 %	

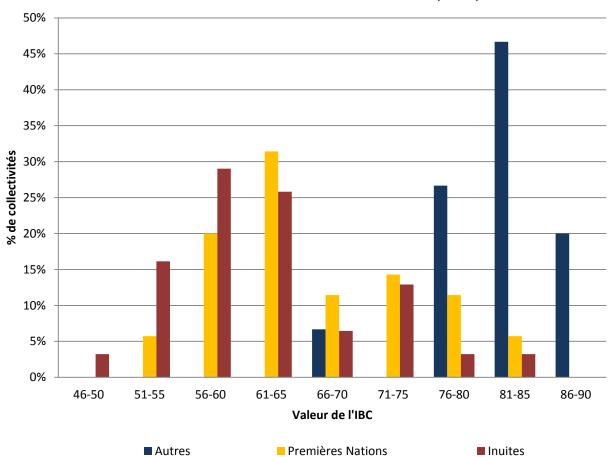
Annexe - Tableau 9 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Colombie-Britannique, 2006



Annexe - Tableau 10 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Nord, 2006

	Collectivités des Premières Nations		Collectivités inuites		Autres collectivités canadiennes	
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage
46-50	0	0,0 %	1	3,2 %	0	0,0 %
51-55	2	5,7 %	5	16,1 %	0	0,0 %
56-60	7	20,0 %	9	29,0 %	0	0,0 %
61-65	11	31,4 %	8	25,8 %	0	0,0 %
66-70	4	11,4 %	2	6,5 %	1	6,7 %
71-75	5	14,3 %	4	12,9 %	0	0,0 %
76-80	4	11,4 %	1	3,2 %	4	26,7 %
81-85	2	5,7 %	1	3,2 %	7	46,7 %
86-90	0	0,0 %	0	0,0 %	3	20,0 %

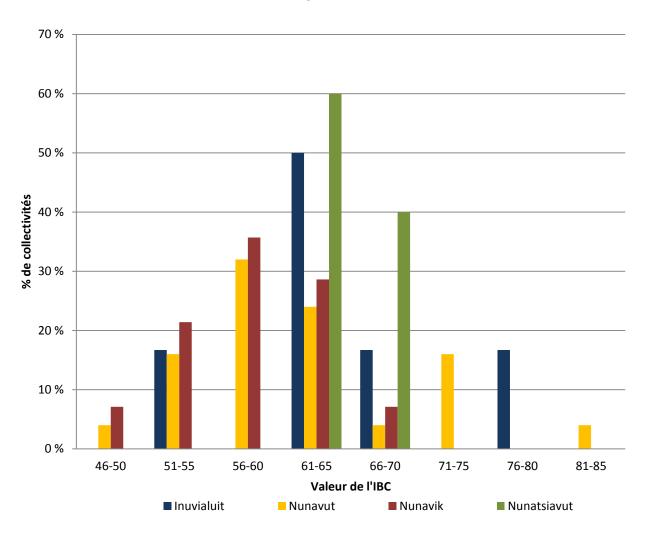
Annexe - Graphique 10 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités des Premières Nations, des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Nord, 2006



Annexe - Tableau 11 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités inuites, régions de l'Inuit Nunangat, 2006

	Inuvialuit		Nunavut		Nunavik		Nunatsiavut	
	Nombre de collectivités	%						
46-50	0	0,0 %	1	4,0 %	1	7,1 %	0	0,0 %
51-55	1	16,7 %	4	16,0 %	3	21,4 %	0	0,0 %
56-60	0	0,0 %	8	32,0 %	5	35,7 %	0	0,0 %
61-65	3	50,0 %	6	24,0 %	4	28,6 %	3	60,0 %
66-70	1	16,7 %	1	4,0 %	1	7,1 %	2	40,0 %
71-75	0	0,0 %	4	16,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
76-80	1	16,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
81-85	0	0,0 %	1	4,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe - Graphique 11 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités inuites, régions de l'Inuit Nunangat, 2006



Annexe - Tableau 12 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, 2006

	Collectivit	tés inuites	Autres collectivités canadiennes		
	Nombre de collectivités	Pourcentage	Nombre de collectivités	Pourcentage	
36-40	0	0,0 %	1	0,1 %	
41-45	0	0,0 %	0	0,0 %	
46-50	2	4,08 %	1	0,1 %	
51-55	8	16,33 %	4	0,3 %	
56-60	14	28,57 %	24	1,6 %	
61-65	14	28,57 %	84	5,7 %	
66-70	4	8,16 %	241	16,5 %	
71-75	5	10,20 %	422	28,9 %	
76-80	1	2,04 %	477	32,6 %	
81-85	1	2,04 %	159	10,9 %	
86-90	0	0,0 %	38	2,6 %	
91-95	0	0,0 %	10	0,7 %	

Annexe - Graphique 12 : Répartition des valeurs de l'IBC des collectivités inuites et des autres collectivités canadiennes, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, 2006

